

	
Délibération n° 1	Conseil Municipal du Lundi 14 décembre 2020
Direction Générale des Services	Domaine de compétence : 7.10 – Finances - Divers
<p>Le Lundi Quatorze Décembre deux mille vingt à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la salle de la Corderie, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe Fait.</p> <div style="display: flex; justify-content: space-between;"> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; width: 30%;"> <p>Date de convocation : 07/12/2020</p> <p>Membres présents : 28</p> <p>Membres ayant donné pouvoir : 2</p> <p>Membre(s) excusé(s) : 1</p> <p>Membre(s) non excusé(s) : 2</p> <p>Nombre de votants : 30</p> <p>Affiché le 16/12/2020</p> </div> <div style="width: 65%;"> <p><b>Présents</b> : Monsieur Philippe FAIT, Monsieur Bernard GHESELLE, Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Dominique DELSAUX, Madame Maryse MAILLART, Monsieur Franck TINDILLER, Madame TILLIER Nathalie, Madame Christelle BEURAIN, Monsieur Bernard WAUQUIER, Monsieur Charles LANQUETIN, <b>Adjoints</b>, Madame Josiane BOUTOILLE, Madame Aurore WACOGNE, Monsieur Gérard ANDRE, Madame Lyliane DUFOUR, Monsieur Jean-Michel GOSELIN, Madame Marie-Antoinette LISIK, Madame Catherine SIBLISKI, Madame Justine GOSELIN, Madame Sophie DENEUX, Madame NEMPONT Marine, Monsieur Adrien BACLET, Monsieur Grégory HURTREL, Madame Caroline ROSSIGNOL, Monsieur Philippe RAMET, Madame Coralie PREUVOST, Monsieur René BONVOISIN, Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Monsieur Xavier BRASSART, <b>conseillers municipaux.</b></p> <p><b>Absents excusés ayant donné pouvoir</b> : Monsieur Frédéric CADET à Madame Dominique DELSAUX, Monsieur Maxime GUERVILLE à Monsieur Franck TINDILLIER</p> <p><b>Absent (s) excusé (s)</b> : Madame Anne-Marie GOLDSTEIN</p> <p><b>Absent (s) non excusé(s)</b> : Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, Monsieur Jean-Paul HAGNERE</p> <p><b>Votants</b> : 30</p> <p><b>Secrétaire de séance</b> : Monsieur HURTREL Grégory</p> </div> </div> <p>Objet : Communication du rapport sur les actions entreprises suites aux observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes (CRC) concernant la gestion de la Commune au cours des exercices 2013 à 2018</p>	
Rapporteur : Monsieur le Maire	
Synthèse de la délibération :	Communication du rapport sur les actions entreprises suites aux observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes (CRC)

La Chambre Régionale des Comptes des Hauts de France a fait parvenir son rapport d'observations définitives sur la gestion des exercices 2013 à 2018 le 5 juin 2019.

Ce rapport a été communiqué au Conseil Municipal le 23 septembre 2019.

En application de l'article L.243-9 du code des juridictions financières, un rapport mentionnant les actions entreprises à la suite des observations de la Chambre doit être présenté devant l'assemblée délibérante dans un délai d'un an. Le 2 septembre 2020, la Cour Régionale des Comptes des Hauts de France nous a fait parvenir un courrier qui porte le délai au 31 décembre 2020, pour tenir compte de la période particulière liée au confinement.

**Vu** la Commission n°2 « Piloter un service public de qualité », en date du 10 Décembre 2020.

**Après en avoir délibéré, l'Assemblée** prend acte à l'unanimité de la communication du rapport annuel mentionnant les actions entreprises à la suite des observations de la Chambre.

Vu pour être affiché le 16 Décembre 2020 conformément aux prescriptions de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire

Philippe FAIT

Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication

d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire  
d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.